Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260410-23_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 10 avril 2026

Le dix avril deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, FRESCA-FANTONI Christine, GENSSE Thierry, HAMON Benoit, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : RICHARD Martine

2026.23 – Délégués élu et agent auprès du CNAS

La Commune de Saint-Lormel est adhérente au Comité National d'Action Sociale. Le CNAS est une association nationale qui accompagne les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique sociale au bénéfice de leurs agents.

Les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans, calquée sur le renouvellement des conseils municipaux. Conformément à l'organisation paritaire de l'association, la Commune est invitée à désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégués. Ils porteront la voix de la Commune au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne Mme Françoise MARTIN déléguée élue et Mme Déborah LE DREF déléguée agent auprès du CNAS.**

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2026
Secrétaire de séance
Martine RICHARD

Président de séance
Le Maire,
Pierrick SORGNIARD

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)